

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**PORTES
SUD PÉRIGORD**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le 16 NOVEMBRE à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente
d'EYMET sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 40
Présents 37
Pouvoirs 01
Votants 38

Date de convocation : 10 Novembre 2020

Délégués des communes :

BARDOU -M. Jean-Paul ROUSSELY	BOISSE -Mme Stéphanie MOLLE	CONNE DE LABARDE -M. Bernard TRIFFE
EYMET -M. Jérôme BETAILLE -Mme Maya BISCAY -M. Jérôme LOUREC -Mme Mélanie KLEIBER -M. François LEMAIRE -Mme Myriam LESCURE -M. Gilles BERGOUX -Mme Annie LANDAT -M. Xavier THEVENET -M. Maurice BARDET -Mme Viviane LAGENE BRE -M. Henri DELAGE	FAURILLES -M. Gérard MARTIN	FAUX -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
FONROQUE -Mme Lucie GRELON	ISSIGEAC -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS+1 pouvoir -M. Sébastien DELMARES Excusé	MONMADALES -M. Serge TABOURET
MONMARVES -M. Christian BARCHIESI	MONSAGUEL -M. Hervé DELAGE	MONTAUT -M. Yves VEYRAC
PLAISANCE -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	RAZAC D'EYMET -M. Thierry GROSSOLEIL	SADILLAC -M. Yves BORDES
ST-AUBIN DE CADELECH -M. Pascal MARTY	ST-AUBIN DE LANQUAIS -M. Moïse LABONNE Excusé	ST-CAPRAISE D'EYMET -M. Henri TONELLO
ST-CERNIN DE LABARDE -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE Excusé	ST-JULIEN-INNOCEENCE-EULALIE -M. Jean-Maurice BOURDIL	ST-LEON D'ISSIGEAC -Mme Béatrice ROUSSELY
ST-PERDOUX -M. Lucien POMEDIO	STE-RADEGONDE -M. Michel COASSIN	SERRES ET MONTGUYARD -M. David HILAIRE
SINGLEYRAC -Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Adoption procès-verbal du 12 Octobre 2020

Lecture de l'ordre du jour :

- 1-Attribution de subventions au titre de l'OPAH-RR.
 - 2-Modification de la durée du marché alimentaire.
 - 3-Autorisation lancement marché de faucardage.
 - 4-Autorisation lancement marché de travaux pour le restaurant scolaire d'Issigeac.
 - 5-Choix société d'assurance après consultation directe.
 - 6-Présentation et vote de la décision modificative budgétaire n°1-2020.
 - 7-Autorisation recrutement et signature d'un contrat Parcours Emploi Compétence à compter du 01/12/2020.
 - 8-Assurance statutaire du personnel 2021 ; autorisation de signature des contrats.
 - 9-Modification avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition des bâtiments scolaires de Faux ; autorisation de signature. **Point retiré à la demande du Maire de Faux, pas d'objection.**
 - 10-Augmentation du tarif de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (contrôle périodique et contrôle vente) à compter du 01/01/2021.
 - 11-Modification du règlement du SPANC à compter du 01/01/2021.
 - 12-Présentation et adoption du Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
 - 13-Présentation et adoption du RPQS 2019 du Sycoteb.
 - 14-Présentation et adoption du RPQS 2019 du SMD3.
 - 15-Questions diverses :
 - Pour information, signature de la convention de transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la délégation de pouvoir.
 - Pour information, transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire.
-

Le procès-verbal du 12 octobre est adopté à l'unanimité

1-Attribution de subventions au titre de l'OPAH-RR.

Il y a un logement concerné sur la commune de St-Aubin de Lanquais (et pas St-Aubin de Cadelech) et un sur la commune de Faux pour un total de subventions prévisionnelles de 294.28 €. Le conseil communautaire émet un **avis favorable à l'unanimité.**

2-Modification de la durée du marché alimentaire.

La durée du marché portée sur la délibération du 21 septembre portait sur deux ans (2021-2022).

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) consultée pour la préparation du cahier des charges a proposé de porter la durée du marché à 1 an, puisqu'il serait prévu de passer à la fabrication de 4 repas hebdomadaires « locaux » (au lieu de 2) dès l'année 2022. Le conseil communautaire émet un **avis favorable à l'unanimité.**

3-Autorisation lancement marché de faucardage.

Le conseil communautaire est sollicité pour valider le lancement du marché de faucardage et le mode de consultation.

La CAO a retenu une durée de trois ans et un marché à procédure adaptée avec négociation (besoin estimé inférieur au seuil de 214 000 € HT pour les marchés de service-70 000 € HT x 3 ans). **Avis favorable à l'unanimité.**

M. Bourdil informe l'assemblée que le troisième passage a fait l'objet d'une option, de même que le lamier et le débroussaillage manuel, hors agglomération, des obstacles (poteaux, matériel EDF...).

4-Autorisation lancement marché de travaux pour le restaurant scolaire d'Issigeac.

Suite à l'estimation des travaux par le maître d'œuvre de 61 950 € HT, et la transmission du dossier de consultation, il convient d'autoriser le président à lancer le marché et retenir la procédure de marché à procédure adaptée avec négociation. **Avis favorable à l'unanimité.**

Le président informe l'assemblée que la déclaration préalable est revenue tacite. Les cuisines d'Issigeac produisent des repas chauds pour les élèves et froid pour le service de portage de repas. Il convient d'augmenter la capacité de stockage en froid en prévision de la fabrication du « tout local » en 2022.

5-Choix société d'assurance après consultation directe.

Quatre sociétés ont été consultées, Groupama, Allianz, Axa et la Smacl, pour répondre à un cahier des charges qui portait sur les prestations ci-dessous pour une durée de 4 ans :

- Assurance multirisque (dommage aux biens, responsabilité civile, protection juridique, protection fonctionnelle...)
- Assurance automobile
- Assurance mission collaborateur
- Assurance individuelle accident corporel des élus

Critère d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse, critère prix, en référence aux garanties proposées : 100 %

Propositions reçues :

Allianz n'a pas répondu.

Axa Eymet : 9 168.79 € avec franchise.

Groupama : 11 141.69 € avec franchise.

SMACL : 8 786.24 € avec franchise (et 9 575.63 € sans franchise sauf pour le parc informatique 300 € par sinistre).

La CAO, après analyse, propose de retenir la SMACL et de négocier avec celle-ci.

Après négociation, la SMACL propose un montant annuel de 9 626.15 €, sans franchise sur les sinistres parc informatique, sur une durée de 4 ans (pour mémoire la cotisation 2020 totale était de 11 947.66 €), et une extension de garantie sur le mobilier des sentiers d'interprétation. La proposition a été soumise aux membres de la CAO qui a émis un avis favorable.

Le président propose au conseil communautaire de retenir la SMACL et lui demande de l'autoriser à signer le contrat.

M. Bardet explique qu'il n'est peut-être pas intéressant de souscrire sans franchise car selon le taux de sinistralité, la prime sera augmentée.

M. Legal demande si le montant de la prime est garanti sur la durée du marché de 4 ans.

Ce point demandant à être vérifié, **la décision est reportée à l'unanimité** au prochain conseil.

En recettes, à noter les crédits supplémentaires de la taxe de séjour.

En section d'investissement, il ne s'agit que de virements de crédits. Concernant le scolaire, l'opération ENIR (équipements informatiques des écoles) est inscrite, en diminution des travaux prévus pour la sécurisation des écoles qui ne seront pas achevés en 2020.

Le conseil communautaire **adopte à l'unanimité** la décision modificative présentée.

7-Autorisation recrutement et signature d'un contrat Parcours Emploi Compétence à compter du 01/12/2020.

Le président propose le recrutement pour un an d'un assistant administratif à temps complet dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence à compter du 1^{er} décembre 2020.

Cet agent sera principalement affecté sur le Pôle de Services Publics d'Eymet pour effectuer les tâches d'accueil physique et téléphonique, suite au départ en retraite d'un adjoint administratif du CIAS qui était mis à disposition, diverses fonctions de secrétariat, et sera mise à disposition de la Maison France Service courant 2021 à raison de 24 heures hebdomadaires.

Pour information, depuis le 15/10/2020, la prise en charge de l'Etat intervient à hauteur de 65 % sur 26 heures hebdomadaires pour les jeunes de moins de 26 ans. Cette candidature, transmise par la Mission Locale, remplit ce critère.

M. Bétaille rappelle le redéploiement des tâches qui restaient à l'agent du CIAS (14 h), sur la communauté de communes, avec une optimisation des outils de gestion (changement du logiciel comptable, fusion des 3 budgets annexes sur le principal...).

Le conseil communautaire émet un **avis favorable à l'unanimité** et autorise le président à signer le contrat.

8-Assurance statutaire du personnel 2021 ; autorisation de signature des contrats.

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il s'agit d'une assurance de groupe proposée par le centre de gestion.

Pour l'année 2021 le taux de cotisation de la CNP pour les agents CNRACL est de 5.95 % et le taux pour les agents IRCANTEC de 1.65 % avec une franchise de 15 jours par arrêt.

Il convient d'autoriser le président à signer les contrats avec CNP Assurances. **Avis favorable à l'unanimité.**

9-Modification avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition des bâtiments scolaires de Faux ; autorisation de signature.....Retiré

10-Augmentation du tarif de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (contrôle périodique et contrôle vente) à compter du 01/01/2021.

Rapporté par M. TRIFFE : compte-tenu que l'agence de l'eau Adour Garonne ne verse plus de subventions sur les contrôles de bon fonctionnement, la commission environnement propose une augmentation des tarifs comme suit à compter du 01/01/2021 :

- Contrôle périodique du bon fonctionnement des installations 130 € étalés sur 8 ans, soit 16.25 € prélevés sur la facturation annuelle de l'eau potable.
- Diagnostic vente 130 €
- Diagnostic sur demande 130 €

Il convient de valider les propositions ci-dessus. Le conseil communautaire **adopte à la majorité** les propositions ci-dessus.

M. VEYRAC demande où vont passer les taxes payées sur l'eau si l'agence ne subventionne plus ?

M. BETAÏLLE répond que le programme de l'Agence de l'Eau accompagne davantage les collectivités qui sont en assainissement collectif.

11-Modification du règlement du SPANC à compter du 01/01/2021.

Eu égard à la nouvelle tarification qui serait applicable au 01/01/2021, il sera nécessaire de modifier le règlement en vigueur et d'adopter la nouvelle version. Le nouveau règlement est **adopté à la majorité**.

12-Présentation et adoption du Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Suite à la présentation du vice-président délégué, M. TRIFFE, le rapport 2019 du SPANC est **adopté à l'unanimité**

13-Présentation et adoption du RPQS 2019 du Sycoteb.

Le président fait une lecture détaillée des principaux points et résultats comptables. L'assemblée en prend acte et **adopte à l'unanimité** le rapport 2019 du SYCOTEB.

14-Présentation et adoption du RPQS 2019 du SMD3.

Le vice-président délégué, M. TRIFFE, présente le rapport 2019 du SMD3 et les activités du secteur V « Antenne de Bergerac ».

Après remarques sur l'absentéisme et les conditions de travail des agents de collecte, le rapport est **approuvé à l'unanimité**.

15-Questions diverses :

-Signature de la convention de transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la délégation de pouvoir. Suite à la dissolution du syndicat de transport d'Eymet, il a fallu intégrer le transport des collégiens. Il conviendra de régulariser l'intérêt communautaire sur ce point.

-Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire. Suite à la réception d'un arrêté municipal s'opposant au transfert, le président notifiera par arrêté sa renonciation avant le 5/12/20.

-M. Bourdil fait un point sur l'avancement des travaux de signalétique horizontale, achevés à ce jour, et des travaux de lamier en cours.

-M. Bétaïlle informe l'assemblée que la prospective financière 2020-2026 sera présentée le 23 novembre aux membres du bureau et de la commission des finances. Il prévoit une projection courant janvier en conférence des maires, qui permettra de s'interroger sur les perspectives de la mandature.

Pour mémoire, en 2020, les travaux de voirie sont de l'ordre de 710 000 € (fonctionnement et investissement). Cela ne sera plus possible dans les conditions actuelles.

M. Henri DELAGE dit qu'on ne peut évoquer le devenir de la communauté de communes sans la présence de l'ensemble des élus communautaires.

Le président répond que la conférence des maires est un lieu d'échange privilégié, mais il ne fait pas du tout abstraction des délégués communautaires.

L'étude sera transmise à tous. L'information doit aussi circuler au sein des conseils municipaux.

-M VEYRAC questionne sur le planning des réunions du PLUI. M. GROSSOLEIL répond que pendant ce confinement, le cabinet est resté en télétravail, mais que les réunions vont reprendre au mois de décembre.

Il ne sera pas présenté un document aux Personnes Publiques Associées sans que les maires soient d'accord sur le projet, notamment sur les potentialités d'accueil.

-M. VEYRAC fait état du courrier reçu en mairie de la préfecture concernant la fusion des deux syndicats d'eau potable.

Le président rappelle que cela n'est pas de la compétence de Portes Sud Périgord (01/01/2026). Par contre, les communautés d'agglomération, comme la CAB, ont l'obligation de prendre cette compétence à compter du 01/01/2021.

La CAB ne sait pas encore si elle l'exercera en régie ou en délégation. Elle souhaiterait harmoniser cette gestion pour la totalité de ses administrés sur un seul syndicat et a fait proposition en ce sens. Les communes sont consultées à ce titre.

Si la CAB se retirait du syndicat, considérant la population, il sera difficile pour les communes restantes d'assumer la charge financière. M. Bétaille, maire d'Eymet, est favorable à cette fusion.

-Le président informe l'assemblée de la réunion d'échanges avec les services préfectoraux qui se tiendra le 3 décembre à 18 h à l'espace culturel d'Eymet.

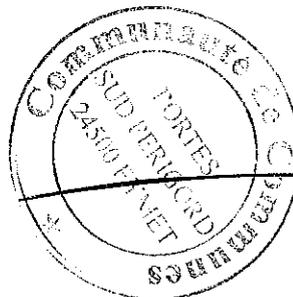
-Le maire de St-Capraise d'Eymet donne lecture du courrier d'un administré concernant les bornes d'apport volontaires. Pour rappel, la compétence est déléguée au SMD3.

-M. LEGAL revient sur les échanges de données avec le SMD3 et la convention à signer pour les communes. Il estime que les communes n'ont pas à s'immiscer dans les foyers.

Il évoque également de nouveau la position des services de l'Etat sur l'instruction des documents d'urbanisme et les retours tacites. Il souhaiterait une réflexion sur ce sujet.

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 23 h 00.

La secrétaire,
Françoise DUBOIS



Le Président,
Jérôme BETAÏLLE

